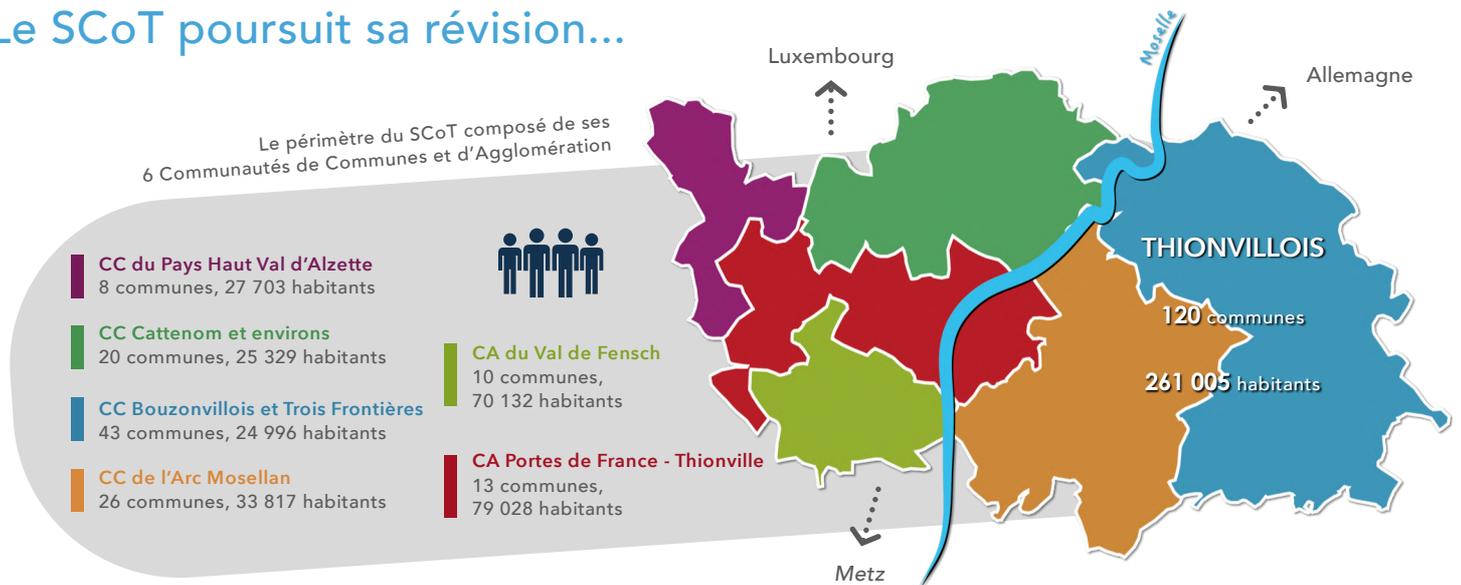


Schéma de Cohérence Territoriale du Thionvillois



Le SCoT poursuit sa révision...



1 La stratégie du projet de territoire à 15 ans

Cette stratégie est déclinée dans le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), volet politique du SCoT.**

Il fixe les grands objectifs et l'organisation spatiale à l'échelle des 6 intercommunalités qui composent le périmètre du SCoT.

Il définit les intentions de nombreuses politiques publiques (les transports, le logement, le développement économique, commercial, touristique, culturel, la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et des paysages, ...).

Il constitue le socle des futures conditions d'aménagement et d'urbanisme de l'ensemble du territoire du Thionvillois.

Le positionnement du Thionvillois

L'ensemble du SCoT a pour ambition d'affirmer son attractivité et de contribuer au rayonnement d'un espace transfrontalier à part entière, au cœur de la Grande Région

Le territoire cherche à révéler un espace transfrontalier « français, luxembourgeois, belge et allemand » lisible...

... dans lequel populations et acteurs (économiques, culturels, institutionnels...) se reconnaissent et peuvent se projeter durablement.

Les partenariats renforcés avec le Luxembourg, que le Thionvillois souhaite déployer et faciliter, sont stratégiques pour l'affirmation de cet espace, en particulier sur les mobilités, la santé, la formation, ...

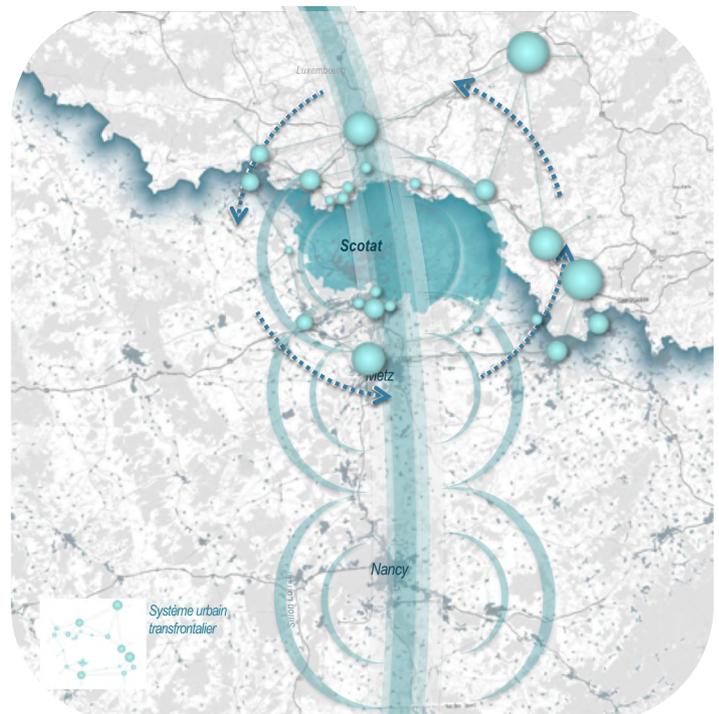


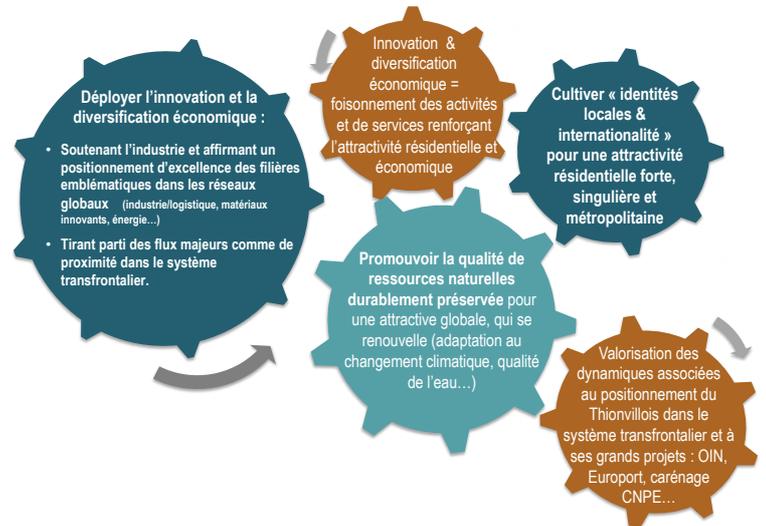
Schéma de Cohérence Territoriale du Thionvillois

Un mode de développement...

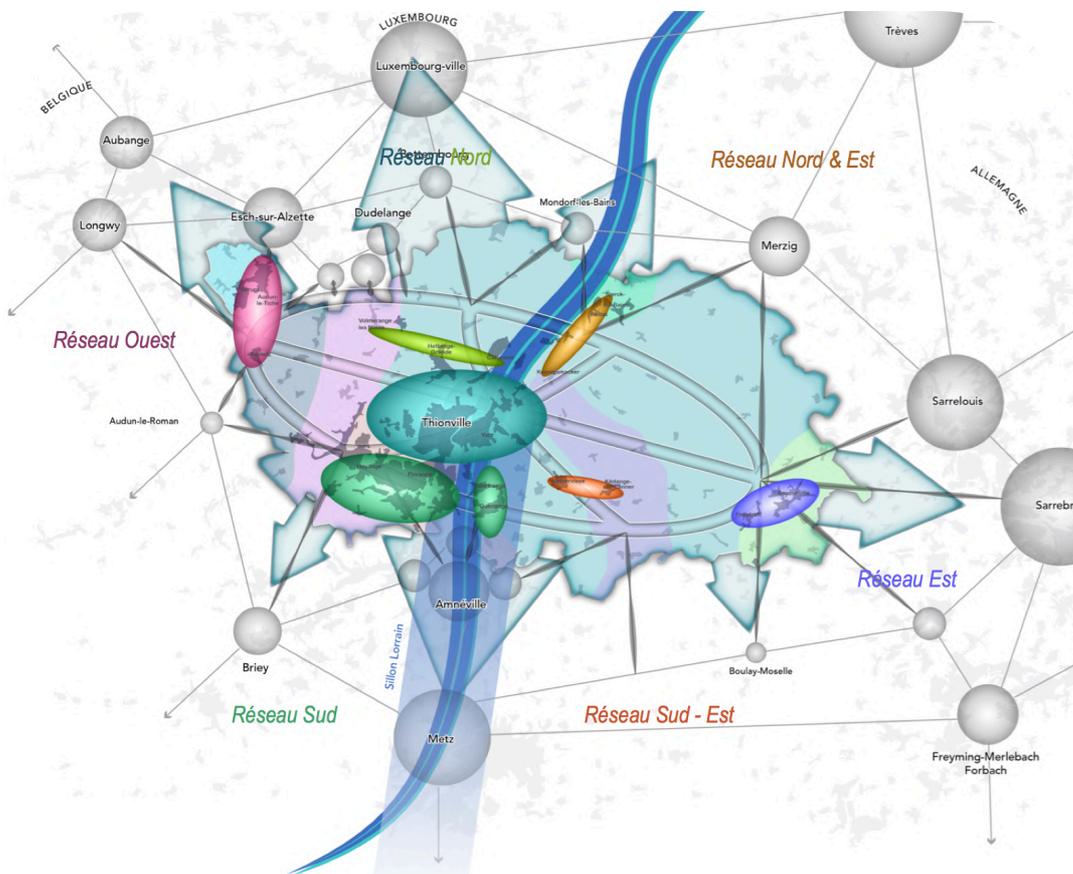
... qui organise la transition économique vers l'économie des services et les activités innovantes.

... qui cultive l'identité locale pour être plus lisible dans le système urbain transfrontalier, pour offrir aussi aux gens et acteurs économiques des espaces de vie et de travail de qualité et qui nous permettent de se démarquer.

... qui offre une diversité importante de services aux personnes et de logements qui sont essentiels au fonctionnement d'un territoire transfrontalier.



Une organisation du territoire en réseau de pôles urbains articulé au système urbain transfrontalier



7 pôles organisent l'armature urbaine du SCoTAT.

Le projet de territoire s'appuie sur les spécificités de chacun de ces pôles pour mieux affirmer leur rôle structurant le territoire en interne et connecté au système transfrontalier.

Le renforcement de ces pôles est stratégique pour un développement équilibré de l'ensemble du Thionvillois déployant :

- l'accès à un haut niveau de services,
- des mobilités optimisées aux différentes échelles de déplacements,
- la valorisation des échanges et les coopérations de toute nature (économiques, touristiques, culturels, sociaux...).

- Agglomération de Thionville, pôle majeur :** articulation du développement du territoire et des fonctions métropolitaines des réseaux lorrain et du système transfrontalier
- Pôle Agglomération de la Fensch et Ouest de l'Arc Mosellan (Guénange, Bertrange, Bousse):** tête de réseau Sud
- Pôle Audun-Villerupt-Aumetz :** tête de réseau Ouest
- Pôle Bouzonville-Freistroff :** tête de réseau Est
- Pôle Sierck-Rettel-Koenigsmaker :** tête de réseau Nord et Est
- Pôle Cattenom-Hettange-Volmerange les Mines :** tête de réseau Nord en lien avec l'agglomération de Thionville
- Pôle Kédange-Metzervisse :** tête de réseau sud-Est et maillage interne

Schéma de Cohérence Territoriale du Thionvillois

1 Les 4 grands axes du projet de territoire

1 Affirmer une approche du développement économique par l'innovation et la diversification

- Déployer le rayonnement des filières d'excellence (mécanique de précision, métallurgie, éco-industrie,...),
- Affirmer des pôles économiques industriels et tertiaires en réseau et renforcer leurs synergies,
- Fortifier l'économie résidentielle pour rapprocher la population des services et équipements,
- Intensifier la mise en tourisme du territoire au sein d'un réseau armé aux circuits transfrontaliers et grands régionaux,
- Valoriser les activités agricoles, viticoles, sylvicoles et accompagner les démarches de diversification.

2 Affirmer une politique environnementale et paysagère garante de la valorisation des patrimoines et de toutes les ressources

- Mettre en œuvre la trame verte et bleue pour préserver les ressources et la qualité de l'eau, et valoriser la biodiversité et les paysages,
- Cultiver la singularité et la mise en scène paysagère pour une image renouvelée du Thionvillois,
- Relever le défi de l'adaptation au changement climatique par la mise en œuvre d'une transition énergétique support d'innovation et d'un fonctionnement territorial de qualité,
- Développer une culture du risque et une gestion des ressources en anticipant les évolutions du climat.

3 Engager une rénovation profonde de l'organisation des déplacements par des alternatives performantes à la voiture individuelle

- Prioriser les grands projets d'infrastructures pour redonner de la capacité aux transports collectifs et partagés,
- Offrir des moyens de mobilité complémentaires pour permettre aux usagers différentes échelles de déplacements (sur un axe Nord-Sud Metz-Luxembourg mais aussi sur un axe Est/Ouest). Organiser cette irrigation du territoire autour de nœuds de mobilités offrant différents moyens de déplacements.
- Articuler l'offre de transport de part et d'autre des frontières (horaires, billettique) pour faciliter le passage d'un mode de transport à un autre et les déplacements frontaliers,
- Faciliter la pratique des modes actifs sécurisés pour les déplacements quotidiens de proximité et touristiques.

4 Valoriser une offre résidentielle promouvant diversité, qualité de vie et accès à un haut niveau de services

- Élever le niveau des équipements et services à la personnes pour une offre diversifiée et accessible à une demande plurielle, mobile et de proximité,
- Renforcer l'attractivité des centres villes et la qualité d'aménagement des logements,
- Structurer une offre en logements améliorant l'accès aux mobilités, aux services urbains,
- Diversifier et optimiser le parc de logements à toutes les échelles pour répondre aux besoins d'accessibilité différenciés des ménages et fidéliser les actifs.

Prioriser les grands projets d'infrastructures pour redonner de la capacité aux transports collectifs et partagés

Des solutions et aménagements d'infrastructures à mettre en œuvre :

- Mise à 2*3 voies de l'A31
- Mise aux normes autoroutières de l'A30
- Contournement complet de Thionville
- Adaptation du réseau routier suite au contournement d'Audun

Soutenir et valoriser l'étoile ferroviaire thionvilloise :

- Réaffirmer le rôle majeur du pôle d'échanges multimodal de la gare de Thionville et les projets associés
- Soutenir la remise en service de lignes voyageurs et de gares / haltes
- Le développement du pôle d'échanges, l'organisation du rabattement et la mise à double face de la gare
- Le BHNS dans l'agglomération Thionville-Fensch (Hayange-Basse Ham, Metzange-Yutz) et 3 nouveaux P+R

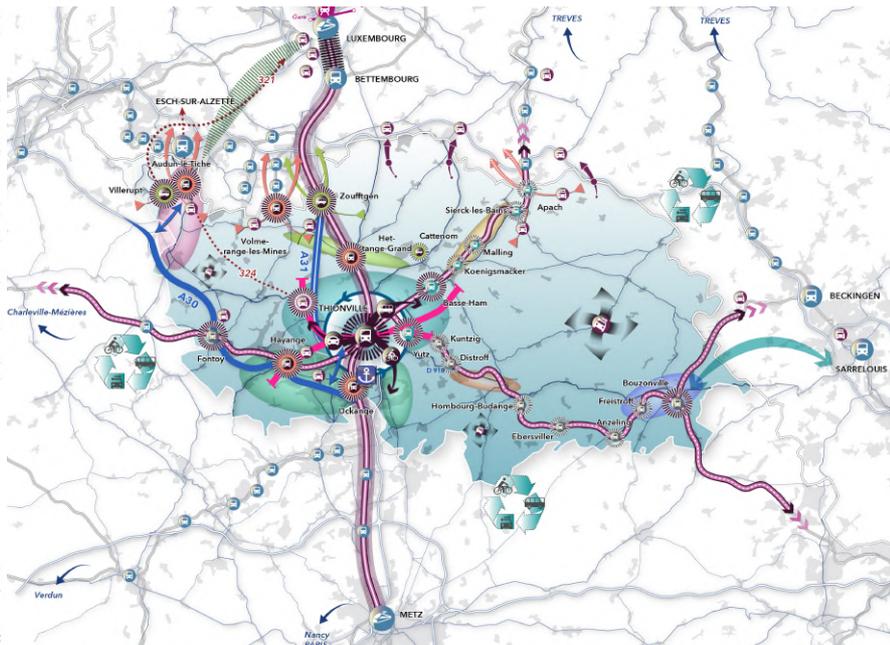
Déployer l'irrigation du territoire par des nœuds de mobilités associant des services connectés

En s'appuyant sur les pôles de transports structurants ou amenés à se développer afin de les compléter par une offre cohérente (notamment en amont), dont :

- les gares :
 - en service
 - en service occasionnel
 - et la réouverture de gares / haltes
 - les nœuds de TC existants
 - les aires de covoiturage
 - les solutions de déplacement actuelles appelées à s'intensifier (transport à la demande, autopartage, pôle multimodal bus, covoiturage, « court-voiturage », P+R, vélos électriques...)

Diversifier l'offre de mobilité (TER, TAD, bus, vélo, covoiturage...) pour un réseau irrigant l'ensemble du Thionvillois et facilitant les échanges de proximité avec les territoires voisins

- Soutenir et valoriser l'étoile ferroviaire thionvilloise (réouverture de lignes voyageurs et de gares/haltes)
- Des solutions de mobilités adaptées au rural (TAD, Bus, covoiturage mutualisé...)
- Diversifier l'offres de mobilité (bus, TAD, covoiturage, modes actifs sécurisés...) facilitant les échanges de de proximité avec les territoires voisins



Articuler l'offre de part et d'autre des frontières (horaires, billettique) pour faciliter l'interopérabilité (modes, infrastructures, AOT, public/privé...) et les déplacements frontaliers

En concordance avec les projets en cours et programmés au Luxembourg :

- Le tramway urbain au Luxembourg et le doublement de la voie ferrée entre Bettembourg et Luxembourg
- En soutenant les projets de hub de mobilité et BHNS de l'ON et la connexion Esch-sur-Alzette - Luxembourg-ville en continuité.

En améliorant l'accès à des nœuds de mobilité étrangers proches des frontières

- Par le renforcement de l'offre de P+R en amont des frontières
- Par des liaisons bus, des liaisons douces sécurisées...
- Par une offre de bus de proximité interurbaine

2 Les objectifs d'aménagement et d'urbanisme traduisant la stratégie

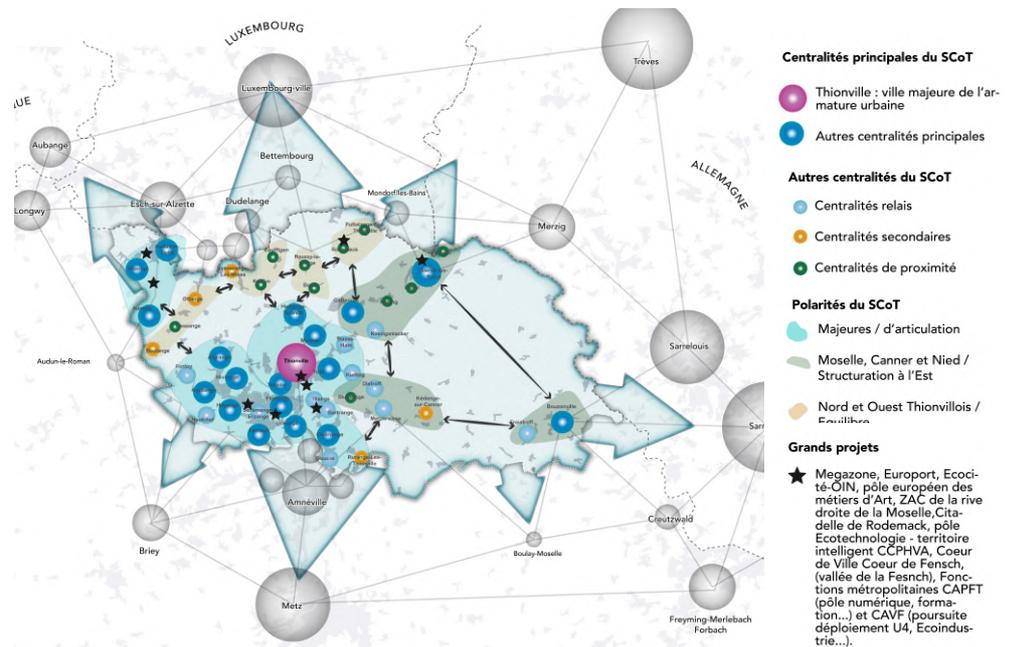
Ces objectifs sont déclinés dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), traduction réglementaire du projet de territoire issu du PADD.

Les prescriptions que le DOO définit s'imposent aux documents d'urbanisme locaux (PLU, PLUi) et aux documents programmatiques (PLH, PDU).

Affirmer une armature multipolaire du Thionvillois en réseau connecté au système urbain transfrontalier

Un réseau de villes et bourgs aux rôles complémentaires et différents pour organiser le fonctionnement du territoire à la bonne échelle :

- Mieux irriguer le territoire en services à la personne,
- Organiser l'offre de mobilité en cohérence avec les pôles d'emplois et urbains,
- Valoriser les spécificités locales (économiques, touristiques, ...),
- Structurer l'offre économique en cohérence avec les grands axes économiques et les bassins économiques de proximité.



Des objectifs démographiques et de logements qui viennent renforcer le positionnement du territoire et son armature urbaine

EPCI du SCoT	Références		Objectifs à 15 ans				
	Population 2014	Logement 2014	Habitants à 15 ans		Logements à 15 ans (incluant la gestion de la vacance)		
			Nombre	Nombre d'hab supplémentaires	Nombre	Nombre de log supplémentaires	/ an
Val de Fensch	70 132	32 364	75 000	3 477	37 849	4 460	297
Portes de France - Thionville	79 028	38 822	92 400	9 551	49 287	8 697	580
Cattenom et Environs	25 329	11 177	32 250	4 944	15 512	3 161	211
Arc Mosellan	33 817	13 748	40 000	4 416	17 983	3 139	209
Bouzonvillois Trois Frontières	24 996	11 110	30 500	3 931	14 866	2 711	181
Pays Haut Val d'Alzette	27 703	13 762	42 000	10 212	22 119	6 569	438
Total SCoT	261 005	120 982	312 150	36 532	157 616	28 738	1 916

Accueillir environ 36 500 nouveaux habitants à 15 ans, soit un rythme plus soutenu que la tendance actuelle.

Permettre la création d'environ 28 700 logements pour répondre à l'accueil de nouvelles populations et au besoin de desserrement des ménages (vieillesse de la population, décohabitation, ...), tout en cherchant à limiter la consommation d'espace et à améliorer la qualité et le fonctionnement des espaces urbains existants.

Améliorer la qualité et le fonctionnement des espaces urbains existants :

- Accueillir au minimum 12 000 logements (près de 42% du total) dans le tissu urbain existant des communes.
- Limiter les urbanisations en extension pour le logement à 744 ha.

Schéma de Cohérence Territoriale du Thionvillois

Engager une rénovation profonde des déplacements

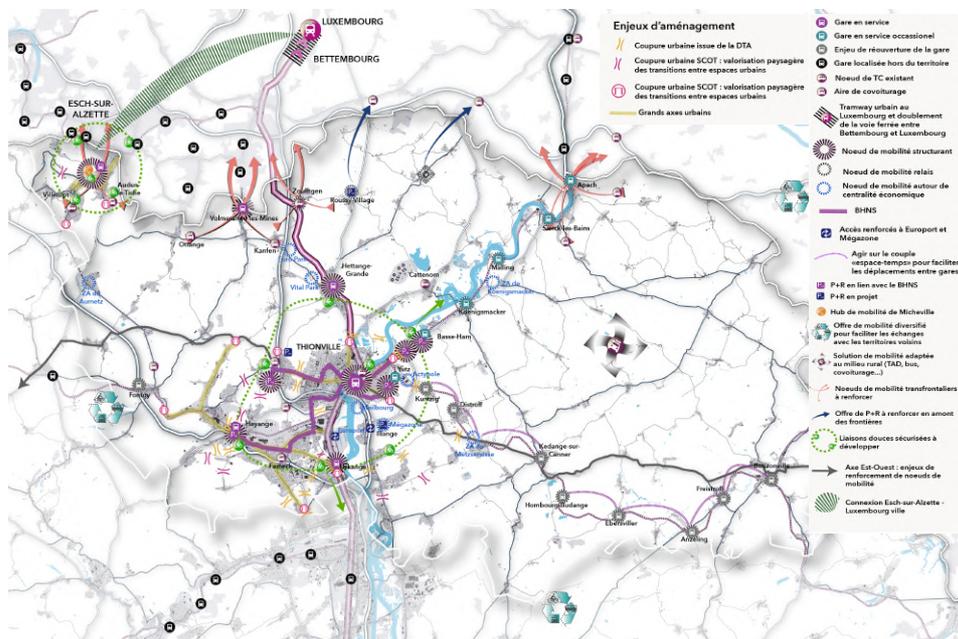
Prioriser les grands projets d'infrastructures pour redonner de la capacité aux transports collectifs et partagés :

- **À court terme** : A31 bis, Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) Citèzen, remise en service de la ligne Thionville-Apach, ...
- **À plus long terme** : amélioration du cadencement sur la ligne Metz-Luxembourg, remise en service de la ligne Thionville-Bouzonville, amélioration de l'accessibilité à l'autoroute A8 allemande, ...

Développer des nœuds de mobilité en réseau pour fluidifier les mobilités privilégier les modes durables de déplacements

Organiser une offre de transport autour de nœuds de mobilité offrant une complémentarité de moyens de mobilité permettant aux usagers de changer de modes de déplacements :

- Faire de la gare de Thionville un pôle multimodal majeur,
- Organiser les mobilités transfrontalières autour du Hub de mobilité de Micheville,
- Affirmer le rôle stratégique des gares d'Uckange, Hettange-Grande et Volmerange-les-Mines,
- Développer des parkings-relais pour inciter à utiliser les transports en commun
- Développer des nœuds de mobilité associés aux principaux pôles économiques.



Affirmer des pôles économiques en réseau pour mieux promouvoir les filières et espaces d'activités

Déployer le rayonnement des filières d'excellence

- Développer des fonctions industrielles emblématiques du territoire,
- Renforcer un pôle énergie / écotéchnologie (projet Ecocité-OIN).

Affermir la vocation industrielle des parcs d'activité et leur qualité

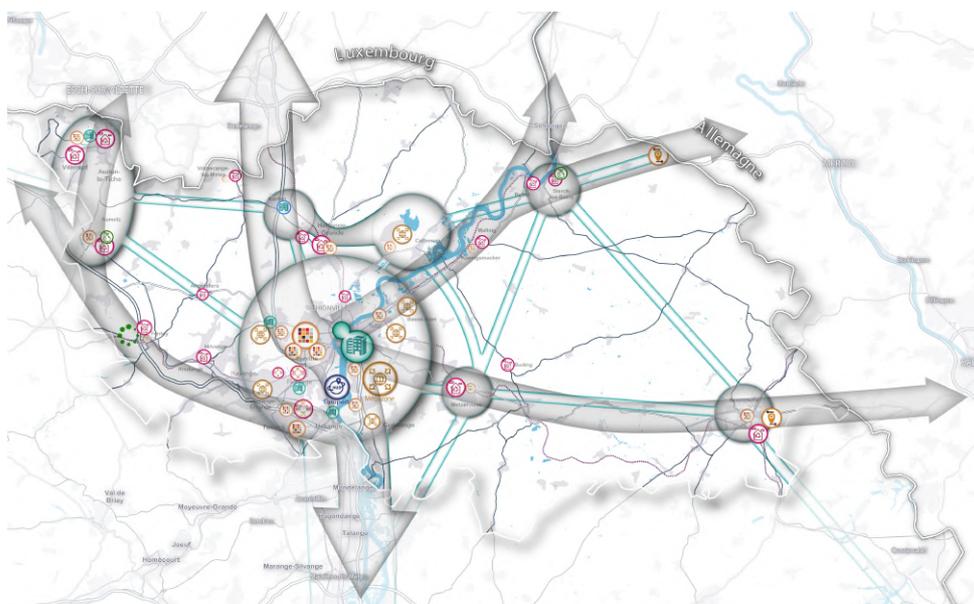
- Soutenir l'industrie et développer les activités de logistiques de post-production notamment liées aux sites stratégiques d'Europort et de la Mégazone.

Développer l'artisanat et les services aux personnes

- Redonner du souffle à une offre artisanale irriguant l'ensemble du Thionvillois.

Déployer les activités tertiaires et les liens aux réseaux d'innovation

- Faire de « Meilbourg (S-Hub) / Cormontaigne / secteur gare et centre de Thionville », un pôle tertiaire majeur et vitrine,
- Affirmer la visibilité d'une offre tertiaire-service à l'échelle du territoire,
- Affirmer le positionnement d'Euro Park à Kanfen sur un projet qualitatif autour d'activités touristiques, de sport-loisirs et tertiaire-service.

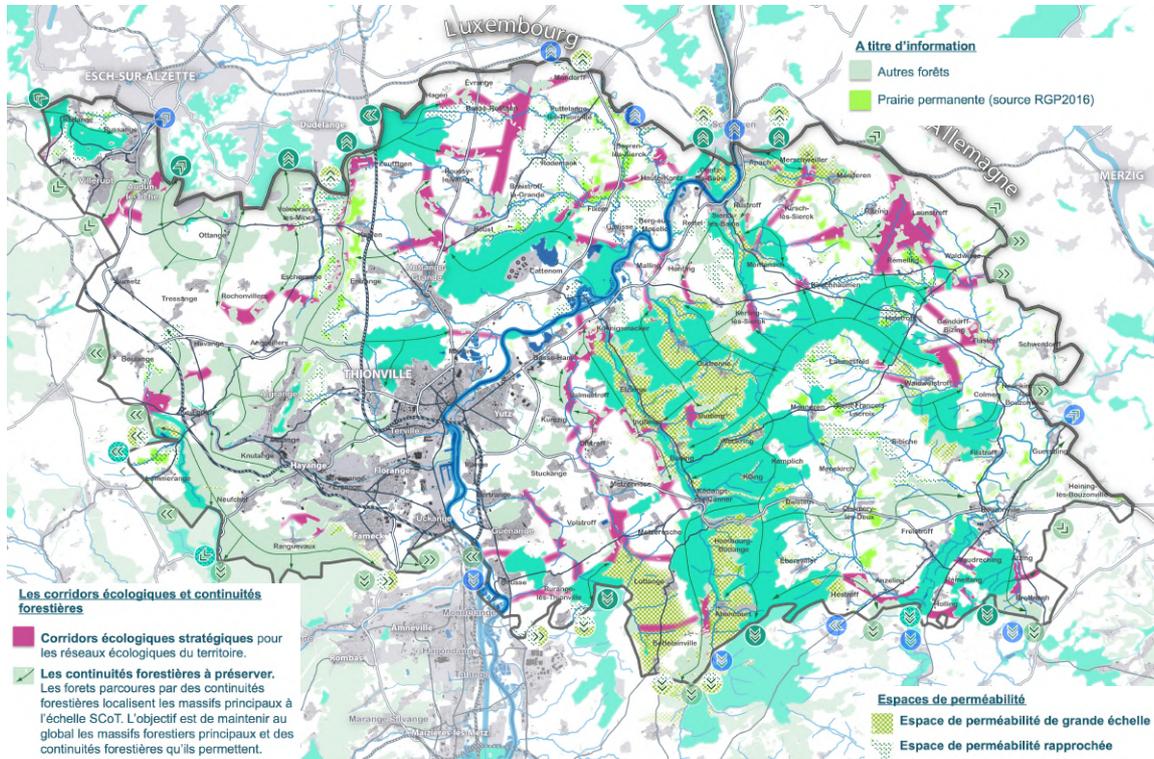


Vocation dominante des parcs d'activités économiques

- Flux majeurs internationaux et proximité à des services de haut niveau : (ETI-PME-PMI, TPE...); fonctions industrielles, logistiques et artisanales, dont entreprises très tertiarisées
- Pôle tertiaire majeur « centre de Thionville, Cormontaigne, Meilbourg » : formation, R&D, innovation, en lien avec les filières d'excellence du territoire, mais aussi avec les besoins d'entreprises du système urbain transfrontalier
- Espaces tertiaires s'articulant avec l'offre du pôle majeur : CAVI, OIN
- Pôle économique à haute valeur ajoutée de Kanfen : services, artisanat, artisanat innovant, tertiaire de proximité, tourisme
- Hub logistique international : EUROPORT
- Flux associés au bassin économique de proximité dans le territoire mais aussi dans le système urbain transfrontalier artisanat, artisanat innovant, services, tertiaire de proximité, ... dont pôle artisanal, tertiaire, service innovant (Aumetz), et Pôle Européen des Métiers d'Arts (Sierck)
- Flux majeurs et bassin économique de proximité (industrie, artisanat, service)
- Grands flux, sans besoin spécifique de services urbains denses à proximité : (ETI-PME-PMI, TPE, ...); fonction industrielles, logistiques et artisanales
- Espace à dominante commerciale, avec service et artisanat le cas échéant
- Pôle Beuvillers - DTA

Une mise en œuvre du SCOT à 15 ans qui nécessite environ 360 ha pour le développement économique et commercial

Préserver et valoriser une armature écologique support du bon état des milieux, paysages et du renouvellement des ressources



- Préserver les continuités forestières existantes et protéger les boisements en tenant compte de leurs rôles multiples,
- Protéger et mettre en valeur les cours d'eau et leurs espaces de fonctionnement,
- Maintenir et conforter la qualité de la continuité aquatique et du fonctionnement hydraulique du réseau,
- Préserver les paysages et le patrimoine bâti qui font l'identité du Thionvillois.



Renforcer la mise en œuvre de la transition énergétique

- Favoriser la production en énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique des constructions,
- Poursuivre l'engagement pour la réduction des déchets,
- Economiser l'eau et gérer son exploitation,
- Limiter l'imperméabilisation des sols et préserver les éléments paysagers qui jouent un rôle dans la gestion de l'eau,
- Favoriser le développement de la nature en ville qui contribue au cadre de vie des habitants.



Préserver les espaces agricoles, naturels et forestiers

- Limiter les extensions urbaines,
- Favoriser la réutilisation des friches.



Un objectif maximal de consommation d'espace à 15 ans d'environ 1 100 ha, soit une diminution de 50% par rapport aux 10 dernières années.

